



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
LIMITEE

E/CN.16/1997/L.1/Add.4  
16 mai 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT  
Troisième session  
Genève, 12-16 mai 1997  
Point 5 de l'ordre du jour

**COMMENT CELEBRER, EN 1999, LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE  
DE LA CONFERENCE DE VIENNE SUR LA SCIENCE ET  
LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT  
ET EN PROFITER POUR DEFINIR LE ROLE FUTUR  
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE**

**PROJET DE RAPPORT**

Rapporteur : Mme Marina RANGA (Roumanie)

Chapitre ...

Résumé des débats établi par le Président

1. Outre la note du secrétariat sur ce point de l'ordre du jour (E/CN.16/1997/7), la documentation comprenait le rapport d'un comité d'experts de la Commission indiquant des domaines spécifiques qui pourraient être examinés en réunions de petits groupes d'experts en vue d'élaborer une "conception commune" (E/CN.16/1997/CRP.2), ainsi qu'un autre document résumant les travaux d'un atelier organisé à la Jamaïque (E/CN.16/1997/Misc.1).
2. La Commission a exprimé sa satisfaction de la note du secrétariat, et des suggestions ont été faites concernant des éléments supplémentaires à prendre en compte pour l'élaboration d'une conception commune : comment passer d'un système impulsé par l'Etat à un système ayant pour moteur la science, et participation de la société civile et de toutes les parties intéressées, dont les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires et

les ONG, ainsi que des citoyens à titre personnel, à l'élaboration d'une conception commune de la contribution future de la science et de la technologie au développement. Il fallait considérer que la science et la technologie englobaient non seulement les sciences naturelles et physiques, mais aussi les sciences sociales. L'élaboration d'une conception commune, conformément au document E/CN.16/1997/CRP.2, devrait s'articuler sur une coopération nationale efficace, qui consacrerait le rôle et les responsabilités du système des Nations Unies, elle devrait associer aspects théoriques et aspects pratiques, et elle devrait avoir une double portée, mondiale et régionale. Elle devrait aussi couvrir, entre autres choses, le développement de la coopération Sud-Sud, l'intégration des PMA et des pays en transition dans l'économie mondiale, le transfert de capacités technologiques vers les pays en développement, et la préservation et la mise en valeur du potentiel scientifique et technologique des pays en transition. Ce processus devrait être rattaché au suivi de la Conférence de Rio et d'Action 21.

3. Diverses propositions ont été présentées concernant les modalités futures de l'élaboration de cette conception commune, en particulier dans le contexte du vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne. Elles concernaient notamment l'examen à un niveau mondial d'une conception commune, avec différentes possibilités telles que la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou la préparation d'une réunion de haut niveau à l'occasion de la quatrième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'organisation d'activités régionales telles que des expositions sur la science et la technologie a également été proposée, en même temps que la production d'un film vidéo sur la science, la technologie et le développement, qui soulignerait les aspects tant positifs que négatifs. Au cours des débats, le représentant de l'UNESCO a officiellement invité la Commission et le secrétariat à participer à la préparation de la Conférence mondiale sur la science, prévue en 1999.

-----